



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23024060

le,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

09 FEV. 2023

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : 0437 245 910

Nom

(en entier) : ABM-TECNA

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Sources 5 - 6220 Fleurus

Objet de l'acte : Démission - Pouvoirs

Extrait des décisions par écrit des actionnaires du 21/12/2022 :

1. Prise de connaissance de la démission d'un administrateur

Les actionnaires prennent acte de la démission en qualité d'administrateur et de facto d'administrateur délégué, avec effet à compter du 31/12/2022, de Monsieur Walter Feltrin, domicilié à 1490 Court-Saint-Etienne, Rue du Tienne 8.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, les actionnaires accordent décharge provisoire à Monsieur Walter Feltrin, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur délégué, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice en cours jusqu'à la date de sa démission.

Les actionnaires s'engagent à ce que la décharge définitive à donner pour l'exercice du mandat de Monsieur Walter Feltrin en qualité d'administrateur et en qualité d'administrateur délégué, au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice en cours jusqu'à la date de démission, soit accordée à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Louise Collin ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Louise Collin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).